

Ordonnance de l'OFAG sur l'octroi de contributions dans l'élevage

Abrogation du 31 octobre 2012

L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG)

arrête:

Article unique

L'ordonnance de l'OFAG du 7 décembre 1998 sur l'octroi de contributions dans l'élevage¹ est abrogée le 1^{er} janvier 2013.

31 octobre 2012

Office fédéral de l'agriculture:

Bernard Lehmann

¹ RO 1999 448, 2006 117 5245, 2007 6425, 2008 6511

